



Waremme, le 01 juin 2021

**Opération de Développement Rural – Saint-Georges-sur-Meuse**  
**Commission Locale de Développement Rural**  
**compte-rendu de la réunion du 31 mai 2021**  
**Approbation de l'avant-projet de PCDR**

**Présents :**

**Membres CLDR : 21 personnes**

Elke Avonds, Pierre Bricteux, Josefa Carnero Arias, Nadine Chauvier, Rudy Debatty, Francis Dejon, Vincent Delvaux, Pascal Detaille, Fabienne Dewez, Maxime Dotrengé, Hervé Dumont, Christine Etienne, Jean-Denis Fontaine, Philippe Gilbert de Cauwer, Marie-Eve Haidon, Christine Jasselette, Monique Jost, Dilek Kelleci, Agnès Macors, Marinette Van Eyck Georgien, Teresa Wintgens.

**Pour l'Administration communale :** Didier Colemans, agent-relais

**Pour la FRW :** Audrey Wanzoul, Laetitia Urbanczyk, agents de développement

**Pour l'Auteur du PCDR :** Laurence Docquir

**Excusés : 7 personnes**

Olivier Bertini, André Dekleyn, Olivier Delbrouck, Jérémie Dubloux, Olivier Ernest, Louis-Marie Mathy, Gilbert Willems.

**Ordre du jour**

- Relecture du PCDR par la CLDR
- Approbation du PCDR
- Approbation des premières demandes de convention
- Suite de la procédure, de l'Opération
- Divers

La présentation powerpoint utilisée pour la présentation est consultable (et téléchargeable) sur l'intranet de la CLDR via le lien suivant : <https://www.odr-saint-georges.info/cldr.html>

Le Président de la commission introduit la réunion en rappelant que deux membres de la CLDR nous ont quitté naguère : Mme Collette Dumont et M. Jacques Minette d'Oulhaye. Une minute de silence est respectée en leur mémoire.

La dernière réunion de CLDR remonte à septembre 2020. Entretemps, un travail de finalisation du PCDR a été effectué sous la houlette des agents de la FRW. Les contraintes inhérentes à la crise sanitaire imposent une rencontre en visio-conférence ; ce qui n'est pas toujours chose simple, mais les membres de la CLDR répondent tout de même présent ce soir.

## ✓ Relecture du PCDR par la CLDR

---

Outre quelques félicitations pour le travail accompli, aucune remarque sur le contenu du PCDR n'a été reçue avant la réunion. Les personnes présentes confirment qu'elles n'ont pas de commentaires à exprimer.

## ✓ Approbation de l'avant-projet de PCDR

---

Les membres sont invités à formuler toutes les objections qui pourraient remettre en cause l'approbation du document. Aucune objection n'est formulée.

- **L'avant-projet de PCDR est approuvé à l'unanimité**

## ✓ Approbation des premières demandes de convention

---

Après avoir expliqué les principes de financement des projets du PCDR par voie de convention, Audrey Wanzoul rappelle les résultats de la priorisation réalisée en juin 2020, et validée en septembre 2020.

Dans l'ordre, en lot 1, les projets plébiscités pouvant faire l'objet d'une aide financière du DR, sont :

1. La finalisation de l'aménagement de la place Douffet à Stockay
2. L'aménagement de la plaine de Stockay
3. Réalisation d'aménagements afin de favoriser les déplacements doux

Suite à cette introduction, la parole est donnée à la CLDR qui émet quelques questions. La FRW y répond et précise également quelques éléments de sa présentation.

- 1) *Les moyens dont dispose la Commune sont-ils suffisants pour mener à bien plusieurs demandes de convention ?*
- 2) *Les montants des différents projets sont-ils déjà inscrits au budget communal ?*

Le rythme des demandes de convention pourrait être de une par an (voire tous les deux ans), cela dépend des moyens dont dispose de la Commune. La Commune doit pouvoir assumer financièrement (part communale) les projets pour lesquels elle fait une demande d'aide financière. De plus, la Ministre de la Ruralité disposant d'une enveloppe définie, celle-ci procède, 2 fois par an, à la sélection des projets en fonction de critères bien définis. Le fait que Saint-Georges en soit à sa 1<sup>ère</sup> ODR et que c'est sa première demande de convention sont des points favorables. Enfin, dans le rapport annuel que devra dresser dorénavant la Commune, la Ministre du Développement Rural sera informée des intentions des futures demandes de la commune (programmation à 3 ans) afin qu'elle prévoie distribue au mieux son budget. C'est pourquoi, un avis est demandé sur les premières (et non pas la première) demandes de convention qui pourraient être introduites.

Chaque année, toujours dans le cadre de son rapport annuel, la CLDR proposera au Conseil communal l'activation de projets pour l'année suivante. Ce sera à l'occasion d'inscrire au budget communal les montants nécessaires à leur réalisation.

- 3) *La population sera-t-elle encore consultée dans le cadre de la mise en œuvre des projets ?*

Pour les projets financés en DR c'est une obligation ! Pour les autres, la CLDR sera étroitement associée. Pour la concrétisation de certains projets, elle pourra également installer des groupes de travail, ouverts à toute la population et/ou à des personnes-ressources.

- 4) *Une citoyenne signale qu'au lieu de se focaliser sur de grandes réalisations coûteuses, d'autres plus petits projets pourraient être menés en parallèle.*

C'est ce qui est prévu. La FRW rappelle que les demandes de convention ne concernent que quelques grands projets éligibles parmi tous les projets contenus dans le Programme Communal de Développement Rural de Saint-Georges s/M. Les autres projets seront réalisés en parallèle, sans nécessité de passer par la Ministre. Ces projets seront alors réalisés soit sur fonds propres, soit avec le soutien d'autres types de subsides.

- 5) *Le nombre de participants à la CLDR actuel est-il suffisant pour porter la liste des projets ?*

Il y a plus de membres actifs que les 21 personnes présentes ce soir. Un appel à rejoindre la CLDR sera à nouveau lancé dès l'approbation du PCDR par le GW pour compléter les postes vacants. La diminution du nombre de membres actifs d'une CLDR au fil du temps constitue une tendance classique constatée dans les communes qu'accompagne la FRW.

- 6) *En ce qui concerne la délégation qui défendra le Programme Communal de Développement Rural devant le Pôle Aménagement du Territoire (PAT), un membre se demande sur base de quels critères les citoyens représentatifs de la délégation ont été choisis.*

Ce choix s'est fait à partir de plusieurs critères. Le critère majeur est que ces citoyens doivent être apolitiques, et qu'ils aient participé à une bonne partie des activités de la CLDR. Ensuite, la FRW a proposé qu'ils représentent des profils différents : une jeune mère de famille et un aîné homme. Enfin, il était nécessaire que ces personnes soient d'accord de se prêter à l'exercice et d'être pour cela disponible en journée. C'est ainsi que Christine Jasselette et Philippe Gilbert De Cauwer ont accepté d'apporter leur témoignage de citoyens lors de cette présentation.

- **Suite à ces précisions, la CLDR décide à l'unanimité d'approuver comme demande de convention le projet de *Finalisation de l'aménagement de la place Douffet à Stockay***

## ✓ Suite de la procédure

---

La FRW résume ensuite toutes les étapes administratives que devra suivre le document avant que la Commune dispose d'un PCDR actif et puisse introduire une demande de convention. Si tout suit son cours normalement, on peut espérer un résultat heureux pour la fin de l'année 2021.

En voici les principaux éléments,

- L'avant-projet de PCDR sera **approuvé par le Collège communal**, en sa séance du 01 juin (en matinée).
- Le 01 juin (en soirée), l'avant-projet de PCDR (qui deviendra projet), ainsi que la ou les premières demandes de convention seront **approuvés par le Conseil communal**. Les représentants des différentes forces politiques présentes au sein du conseil bénéficieront d'une présentation officielle avant délibération.
- Le document sera transmis au SPW ARNE pour analyse de sa conformité administrative. Si le document est bon, **un avis de recevabilité** est délivré et transmis au Collège communal.
- Un rendez-vous sera pris avec le Pôle Aménagement du Territoire (PAT) pour fixer les modalités de transmission des documents et de **présentation du PCDR devant le PAT** qui se déroulera un vendredi de juillet ou septembre.
- **Le PAT transmettra un avis sur la pertinence du document et sur la qualité de la participation.** Le PAT dispose de **deux mois** pour remettre son avis. Passé ce délai, il est réputé favorable.

- Le SPW ARNE prépare un dossier d'approbation qui est transmis pour avis à **l'Inspection des finances** et au **cabinet de la Ministre**, en général une vingtaine de jours après réception de l'avis du PAT.
- Le dossier est mis à l'ordre du jour pour **approbation par le Gouvernement Wallon**. Le délai pour cette étape n'est pas connu.
- La commune dispose enfin de son **PCDR actif** et peut introduire ses premières demandes de convention

Après les mois d'été, cette période d'attente pourra être mise à profit pour réfléchir à la communication autour du PCDR auprès de la population, pour attirer de nouveaux membres dans la CLDR, et pour la mise en place de groupe de travail pour la mise en œuvre de projets prioritaires. Selon le contexte sanitaire, les fiches suivantes pourraient être activées : l'accueil des nouveaux habitants et l'organisation d'événements fédérateurs avec la relance de la Macrâle.

## ✓ Divers

---

### Subvention BiodiverCité

Cette nouvelle subvention représente une opportunité pour notamment financer la fiche 1.5 du PCDR concernant la réalisation de plantations d'arbres, de haies et de bandes fleuries.

La subvention « BiodiverCité » rassemble en un seul outil les demandes qui étaient préalablement portées par les subventions de la « Semaine de l'arbre », du « Plan Maya » et des « Plans communaux de Développement de la Nature (PCDN) », avec une adaptation globale des postes éligibles.

Dorénavant, toute commune wallonne peut introduire une demande annuelle de subside (une seule demande par an et par commune). Le montant maximum de la subvention est limité à 12.000 € par bénéficiaire et par an (10.000 € pour les fiches-actions + 2000 € spécifiquement dédiés à la distribution dans le cadre de la *Semaine de l'arbre*).

Les postes éligibles concernent les plantations, la protection d'espèces et de sites, la biodiversité, la sensibilisation, les cimetières nature, la lutte contre les espèces invasives, les sentiers et chemins, les zones humides et les pollinisateurs.

Au vu des délais courts pour rentrer le dossier de demande de subside (pour le 30 juin 2021), cette année, la participation sera sollicitée surtout lors de la mise en œuvre des actions.

Pour 2021, les sites potentiels visés par des actions « nature » sont localisés le long de circuits de balade existants. D'une part, un projet d'aménagement d'un espace entre Saint-Georges et Sur-les-Bois (entre la rue Caquette, rue Sous-les-Bois et rue du Potay). Et d'autre part, la végétalisation d'un cheminement parallèle à la rue du Vicinal (et perpendiculaire à la rue du Centre) à Dommartin. Une visite de terrain est envisagée ce 07 juin pour aider la Commune à rédiger les fiches qui seront déposées.

Pour les années à venir, les sites seront choisis en concertation avec un groupe de travail « Nature » (installé par la CLDR).

Toutes les informations relatives à la subvention BiodiverCité se trouvent sur le site officiel :  
<http://biodiversite.wallonie.be/fr/subvention-biodivercite.html?IDC=6394>

La vidéo de présentation de BiodiverCité se trouve ici : <https://vimeo.com/539129783/9e17266492>  
Elle sera également consultable (et téléchargeable) sur l'intranet de la CLDR via le lien suivant :  
<https://www.odr-saint-georges.info/cldr.html>

*Une question est posée par rapport au projet d'aménagement de la drève.*

Laurence Docquir, auteur de PCDR, précise que ce lieu est visé pour un aménagement de la mobilité douce. Audrey Wanzoul complète que si d'autres aménagements semblent nécessaires, de type plantation etc..., ceux-ci restent possibles, dans le cadre d'autres demandes de subsides notamment.

Le Bourgmestre et Président de la CLDR clôture la soirée en informant la CLDR de la tenue, le lendemain soir, d'un Conseil communal extraordinaire avec pour seul point à l'ordre du jour, le PCDR. Il propose aux membres de se connecter pour manifester par leur présence leur soutien au projet.

Il remercie aussi la CLDR pour son engagement, le temps consacré et ses apports constructifs tout au long de l'élaboration du PCDR ; Son approbation finale sera l'occasion d'inviter les membres à une rencontre de convivialité à savourer ensemble.

Enfin, il souhaite, au nom de tous, adresser ses remerciements à Laurence Docquir pour le labeur parfois ingrat accompli. Sa mission d'auteur de PCDR s'achèvant après la défense du PCDR devant le Pôle d'Aménagement du Territoire.

Laurence Docquir salue et remercie à son tour les membres pour leur participation et leurs retours positifs.

La soirée se termine vers 21h40.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,  
Audrey WANZOUL et Laetitia Urbanczyk

---

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu de réunion, vous pouvez contacter*  
Audrey WANZOUL  
de la Fondation Rurale de Wallonie au n° 019/58 93 29 - [a.wanzoul@frw.be](mailto:a.wanzoul@frw.be)

---